



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 octobre 2020

Séance n°2020/08

COMPTE RENDU SUCCINCT

Date de convocation : 8 octobre 2020

Membres en exercice : 27

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire ;
M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Luc MOREAU, M. Stéphane GOULLIER, Adjoint au Maire ;
M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Marguerite BERARD, Mme Vanessa DURIEUX, M. Rémi GERBAUD, Mme Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, Mme Nicole MAZOT, M. Thibaud MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, M. Christian GRAMMATICO, M. Lionel TROCELLIER, Mme Magalie BARTHEZ, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Mme Patricia COSTERASTE donne procuration à M. Jérôme LOPEZ.

Membres absents :

Mme Gwendoline ATTIA-DESJOUIS - M. Thibaud LE NEUDER - Mme Géraldine LEFEBVRE - M. Patrice ROBERT - Mme Maguelone LANAU ALBOUY.

Secrétaire de séance :

Mme Palma PERRONE VASSALO.

Étaient également présents :

M. Thierry RUIZ, responsable pôle urbanisme et travaux.

2020/10-00 Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : Mme Palma PERRONE VASSALO a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 22</i> <i>Pour : 22</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

TRAVAUX, AMENAGEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE, SECURITE, PATRIMOINE

2020/027 Acquisition parcelles cadastrées section AP n°90 et 92, 7 Rue de la Grenouille appartenant à M. Pierre SERRE

† *Rapporteur : M. le Maire*
† *Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.*

Afin de favoriser et pérenniser l'activité commerciale de proximité sur la RD17 - Avenue Louis Cancel, la Commune a pour projet la création de halles gourmandes.

Il est donc proposé l'acquisition des biens à la vente, appartenant à M. Pierre SERRE, cadastrés section AP n°90 et 92 au 7 Rue de la Grenouille.

Le service des Domaines s'est prononcé quant à la valeur vénale des biens et a estimé l'ensemble à 312 500 €.

Cependant, après divers échanges entre M. le Maire et M. Pierre SERRE, un accord a été fixé sur un prix d'achat total de 320 000 €, se décomposant comme suit :

- **300 000 € pour la parcelle bâtie cadastrée section AP n°92,**
- **20 000 € pour la parcelle non bâtie cadastrée section AP n°90.**

Il est donc proposé à l'ensemble du Conseil Municipal :

- **d'approuver** cette acquisition ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Tous les frais inhérents seront à la charge de Commune, frais de notaire compris.

La commission municipale relative aux travaux, aménagement durable, transition écologique, sécurité, patrimoine qui s'est réunie le mercredi 7 octobre 2020 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**
Votants : 22
Pour : 18
Contre : 4
Abstentions : 0
VOTE A LA MAJORITE

Le Maire,



Jérôme LOPEZ.